

« — Pourquoi demeure-t-il aux Broteaux ? Le passage des ponts ne vaut rien aux chanteurs !

« — Messieurs, l'administration s'empressera de satisfaire à vos désirs ! ».



Il ne fallait pas non plus que le directeur s'avisât de jouer au plus fin avec le public, en essayant de substituer à un artiste de valeur, porté, pour un emploi déterminé, sur son prospectus, un autre qui en avait moins. Que, même exceptionnellement un second ténor, par exemple, se produisit dans un rôle de premier ténor, une dugazon dans un rôle de chanteuse légère, c'étaient des récriminations sans fin, des tentatives d'obstruction résolue, qui troublaient, d'un bout à l'autre, la représentation, provoquaient l'intervention plus ou moins brutale de la police, et parfois empêchaient le spectacle de se poursuivre. Sa méfiance était telle à cet égard, il était si instinctivement porté à prêter à la direction les desseins les plus machiavéliques, lorsqu'elle procédait, en cas d'indisposition du titulaire d'un emploi, à de ces remplacements obligatoires et accidentels, qu'il en manifestait son mécontentement, sans vouloir prendre en considération le talent et les mérites personnels du suppléant.

En 1829, un nommé Letellier avait été engagé pour doubler Lecomte, le premier ténor de la troupe. Accueilli avec méfiance le 23 juin, dans *la Dame blanche*, qui lui servait de premier début, il ne parvint même pas à se faire écouter le 29, dans *la Neige* d'Auber. Le parterre accompagna tout son air d'entrée du chant de *la Boulangère* et de *Marlborough*. Il était cependant doué d'un physique avantageux, d'une voix juste et étendue, mais il fallut, pour mettre fin aux manifestations, que la direction fit faire une annonce par le régisseur, et garantit au public que Letellier dorénavant se cantonnerait strictement dans son emploi (1).

Au mois de mai 1846, une jeune artiste, Mlle Laumond, rencontra, dans le personnage d'Eudoxie de *la Juive*, « la plus vive opposition et ses beaux yeux pleurèrent » ; non pas qu'elle s'y fût montrée insuffisante, mais « parce qu'on s'était ému de la voir empiéter sur le domaine de la première chanteuse » (2).

Le 4 novembre suivant, la direction, à raison de la résiliation d'une de ses pensionnaires, s'étant trouvée dans l'obligation de confier à une artiste deux rôles dans le même ouvrage, il s'en suivit de si graves désordres que la police dut être appelée à les réprimer, et elle s'y prit, paraît-il, avec une brutalité qui ne fit que mettre le comble à l'irritation des manifestants.

« On a entendu un agent dire : « Je lui aurais passé mon sabre à travers le ventre ! ». Un autre dire : « Oh ! vous, je vous connais des élections ! » (3).

---

(1). *Précurseur* du 1<sup>er</sup> juillet 1829.

(2). *Censeur* du 18 mai 1846.

(3). *Censeur* du 6 novembre 1846.